

Assemblée générale de l'AEES
Le 18 janvier 2017

Ordre du jour :

- 0. Ouverture
- 0.1 Animation
- 0.2 Ordre du jour
- 0.3 Adoption du dernier procès-verbal
- 1. Bilan financier
- 2. Avis de motion
- 2.1 Fond des arrêtés-es
- 2.2 Poste de secrétaire général-e
- 2.3 Comité jeux de table
- 3. Décentralisation
- 4. Élections

12 :46

Nancy Wallace propose l'ouverture de l'assemblée.
Ximena Zottig appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nancy Wallace propose Chanel Fortin à l'animation et Jean-Sébastien Crépeau au secrétariat.
Delila Boussetta appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nancy Wallace propose l'ordre du jour.
Rémi Lacasse appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Rémi propose adoption du procès-verbal du 24 novembre 2016.
Madeleine Lépine appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nancy Wallace propose l'adoption du Bilan financier 2016 du comptable Bruno Émond, de la firme Mazars Harel Drouin.
Appuyé par Delila Boussetta.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nancy Wallace propose la reconduction de Bruno Émond comme comptable pour l'année 2017.

Appuie par Emilie Boulay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Avis de motion

2.1 Fond des arrêtés-es

Considérant que plusieurs étudiantes et étudiants ont été arrêtés-es dans le cadre du Printemps 2015;

Considérant que le Fonds des arrêté-e-s de l'ASSÉ a besoin de fonds pour défendre ces personnes;

Nancy propose Que l'AESS donne 1 000 \$ de son Fonds légal et de grève au fonds des arrêtés-es de l'ASSÉ.

Nadia Lafrenière appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 Poste de secrétaire général-e

La personne ayant fait l'avis de motion est absente.

2.3 Comité jeux de table

Philippe Roberge propose de créer un Comité de jeux de table avec un budget de 2 000\$ provenant du Fond de soutien aux comités, ainsi que la charte suivante :

« Charte du comité de jeux de table

Définition du comité

Le comité de jeux de table de l'AESS est composé de membres de l'AESS et de membres de la communauté de l'UQAM.

Il introduit les étudiants/étudiantes de l'AESS aux divers types de jeux de société et de jeux de rôle et offre du divertissement social entre les étudiants/étudiantes.

Les types de jeux qu'on retrouve au comité de jeux de table de l'AESS sont inclus dans deux grandes catégories, soit les jeux de rôle et les jeux de société.

Le comité de jeux de table de l'AESS considère un jeu de rôle comme étant une activité sociale où des gens se réunissent pour élaborer collectivement une fiction. Les activités caractérisées en tant que jeux de rôle sont principalement définies comme étant des jeux

de rôle «Papier et crayon», se jouant en groupe, communément avec des dés, des feuilles de papier et un meneur/une meneuse de jeu qui bâtit la narration et prend le rôle des personnages non-joueurs.

Le comité de jeux de table de l'AESS considère un jeu de société comme étant un jeu physique sur table qui se pratique à plusieurs personnes. Les activités caractérisées en tant que jeux de société incluent mais ne sont pas limitées à :

1. Les jeux de plateaux, se jouant sur un plateau de jeu, communément avec des jetons, des cartes et/ou des dés.
2. Les jeux de cartes, soit avec des cartes traditionnelles ou des cartes à jouer spécifiques. Inclut les jeux de cartes à échanger et les jeux de *deckbuilding*.
3. Les jeux de figurine, mettant en scène des combats entre des armées de figurines placées sur un plateau de jeu, où chaque joueur dirige l'une des armées en présence et tente de remporter la victoire selon des objectifs prédéfinis.

Mandat du comité

1. Offrir du divertissement à la communauté de l'UQAM.
2. Initier les étudiants et étudiantes intéressés aux jeux de rôle et aux jeux de société.
3. Permettre à la communauté de l'UQAM d'essayer et de découvrir de nouveaux jeux.
4. Organiser des activités de divertissement social pour les membres de la communauté de l'UQAM.
5. Faciliter les rencontres entre les amateurs/amatrices de jeux de table qui désirent jouer en groupe.

Procédures du comité

1. Tous les membres de l'AESS peuvent devenir membres du comité. Les activités du comité sont ouvertes à tous les étudiants/étudiantes de l'UQAM.
2. Le quorum du comité est de quatre personnes, dont au moins les trois quarts doivent être membres de l'AESS.
3. Au moins une fois par session, le comité se réunit en Conseil de Gestion, pour lequel un procès-verbal sera écrit et remis à l'AESS.
4. Le budget du comité sera utilisé pour:
 - a) l'achat et la location de jeux de société et pour l'achat de matériel pour les jeux de rôle. Ces jeux seront disponibles pour tous les membres de l'AESS;
 - b) organiser des activités en lien avec l'offre de service du comité. Ces activités seront ouvertes à tous les étudiants/étudiantes de l'UQAM;

c) acheter du matériel d'ameublement servant à entreposer les jeux de façon sécuritaire.

5. Les dépenses seront faites selon les choix des membres du comité et un inventaire des achats du comité sera maintenu.

6. La charte actuelle et ses versions précédentes, l'inventaire actuel et ses versions précédentes ainsi que les procès-verbaux de tous les conseils de gestion seront accessibles aux membres du comité dans un but de transparence.

Membres du comité

1. Les membres externes sont des étudiants/étudiantes de l'UQAM qui ne sont pas membres de l'AESS. Les membres externes peuvent participer à toutes les activités du comité mais n'ont pas de pouvoir décisionnel sur le budget du comité. Un membre externe peut être voté membre du comité en Conseil de Gestion, nécessitant l'appui d'au moins deux tiers des membres présents.

2. Les membres du comité ont tous et toutes un droit de vote lors des Conseil de Gestion et des décisions budgétaires. Au moins trois quart des membres du comité doivent être membre de l'AESS.

3. Jusqu'à cinq responsables peuvent être votés par les membres du comité. Les responsables auront accès aux clés pour ouvrir le local du comité et les armoires à jeux. »

Benjamin Blanchette appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Décentralisation

Nancy Wallace propose une présentation de 5 minutes suivie d'une plénière de 20 minutes sur la décentralisation.

Nadia Lafrenière appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant les positions de l'AESS en faveur de l'interdisciplinarité, notamment entre plusieurs facultés;

Considérant que d'achever le processus de facultarisation, notamment par des moyens financiers, ajouterait des barrières à l'interdisciplinarité entre les facultés;

Considérant les positions de l'AESS contre le mode de financement des universités, qui encourage la compétition entre les universités plutôt que la collaboration;

Considérant que le rapport propose en quelque sorte de reproduire cette compétition à l'intérieur de l'université, entre les facultés;

Considérant que la réforme de structures proposée retirerait du pouvoir aux étudiant-e-s, notamment dû au transfert des pouvoirs de la Commission des études vers les conseils académiques, composés majoritairement de professeurs-es (IDEM);

Que l'AESS s'oppose à la proposition de décentralisation contenue dans le rapport de Louise Dandurand et d'Hélène P. Tremblay;
Que l'AESS refuse les transferts de pouvoir vers les instances facultaires, particulièrement s'ils se font au détriment des étudiantes et étudiants;
Que l'AESS réaffirme l'importance des études interdisciplinaires, notamment celles qui transgressent les barrières facultaires;
Que l'AESS invite à la poursuite du débat sur la décentralisation et reconnaisse que des améliorations aux modes de gestion seraient possibles.
Que l'AESS revendique une plus grande parité étudiant-e-s/enseignant-e-s sur les instances et une meilleure répartition du pouvoir entre les membres de la communauté uqamienne.

Madeleine Lépine appuie.

Ludovick S. Pelletier propose un amendement :
Que l'on ajoute « actuelles » après « facultaires ».
Rémi Lacasse appuie.
La proposition d'amendement est battue à l'unanimité.

Nancy Wallace propose un amendement :
Que l'on ajoute « à moins que les étudiants-es soient représentés-es de façon paritaire avec les enseignants-tes » après « au détriment des étudiantes et étudiants ».
Florence appuie.
La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Retour sur la proposition principale amendée.
La proposition principale amendée est adoptée à l'unanimité.

On peut la lire dorénavant comme suit :

Considérant les positions de l'AESS en faveur de l'interdisciplinarité, notamment entre plusieurs facultés;
Considérant que d'achever le processus de facultarisation, notamment par des moyens financiers, ajouterait des barrières à l'interdisciplinarité entre les facultés;
Considérant les positions de l'AESS contre le mode de financement des universités, qui encourage la compétition entre les universités plutôt que la collaboration;
Considérant que le rapport propose en quelque sorte de reproduire cette compétition à l'intérieur de l'université, entre les facultés;
Considérant que la réforme de structures proposée retirerait du pouvoir aux étudiant-e-s, notamment dû au transfert des pouvoirs de la Commission des études vers les conseils académiques, composés majoritairement de professeur-e-s;

Que l'AESS s'oppose à la proposition de décentralisation contenue dans le rapport de Louise Dandurand et d'Hélène P. Tremblay;
Que l'AESS refuse les transferts de pouvoir vers les instances facultaires, particulièrement s'ils se font au détriment des étudiantes et étudiants, à moins que les

étudiants-es soient représentés-es de façon paritaire avec les enseignants-tes;
Que l'AESS réaffirme l'importance des études interdisciplinaires, notamment celles qui transgressent les barrières facultaires;
Que l'AESS invite à la poursuite du débat sur la décentralisation et reconnaisse que des améliorations aux modes de gestion seraient possibles.
Que l'AESS revendique une plus grande parité étudiant-e-s/enseignant-e-s sur les instances et une meilleure répartition du pouvoir entre les membres de la communauté uqamienne.

Nadia Lafrenière propose la levée de l'assemblée 13 :54 faute de quorum.
Philippe Roberge appuie.

L'assemblée est levée.
